

EDITORIAL

Huawei

LE bannissement de Huawei par Google confirme tout le «bien» que l'on pensait de la géopolitique du numérique. Loin de l'idéal de la concurrence pure et parfaite, de l'image d'Épinal de promotion du pluralisme de l'information, les GAFAs continuent d'imposer leurs logiques implacables des «winners take it all» (Ce sont les vainqueurs qui emportent tout).

Ce qui est valable pour Google l'est aussi pour les autres acteurs de ces marchés hyperconcentrés, pour ne pas parler de monopoles (près de 85% de part de marché pour Google). Une hégémonie que n'arrive à atténuer ni les procédures habituelles de droit de la concurrence ni les politiques de régulation, impuissantes à limiter pour l'heure les dérives de ces groupes et leur emprise sur les lois fondatrices de l'économie numérique: effets de réseau, rendements croissants et baisse des coûts de transaction. Et que l'on soupçonne de fréquenter assidûment quelques paradis fiscaux.

Tous ceux qui ont fait le pari d'y adosser une partie de leurs business modèles finissent par réaliser, souvent tardivement, qu'ils l'ont fait imprudemment. C'est la plateforme qui détient le pouvoir de contrôle, et des feuilletons comme ceux de Google/Huawei sont là pour rappeler qu'elle n'hésitera pas à s'en servir quand des intérêts économiques ou des enjeux de souveraineté et d'hyperpuissance mondiale sont menacés. Lorsque ce ne sont pas les entreprises concurrentes qui font l'objet d'attaques, c'est alors l'utilisateur qui se fait gruger par les algorithmes qui imposent, dans la confidentialité, leurs propres logiques de hiérarchisation et de visibilité des informations, qui orientent les requêtes, les résultats des recherches, les trending topics. Des arbitrages dont les GAFAs sont bien en peine de justifier la neutralité. Quelque part nous sommes tous des Huawei en sursis... (Voir aussi page 7). □

Mohamed BENABID

Chèque de garantie Le fisc lance la traque

• Désormais, l'encaissement se fera sans délai

• Les receveurs l'exigeaient pour couvrir le risque d'impayé des créances fiscales

• En cas d'insuffisance de provision, le contribuable a 5 jours pour régulariser

Voir page 3



Etudiants handicapés Les oubliés...

A peine 1,8% des personnes en situation de handicap atteignent l'enseignement supérieur. Actuellement, ils sont moins d'un millier dans les universités, selon le ministère de l'Enseignement supérieur. Le chiffre est, cependant, approximatif, car ils ne

sont pas identifiés à leur inscription. Pas de service d'accueil dédié, des amphithéâtres et des classes pas toujours accessibles, galère dans les transports en commun... Ils sont souvent livrés à eux-mêmes. Et pas que dans le milieu universitaire... □

Voir Compétences & RH

■ L'aéronautique dépasse les objectifs 2019

Voir Analyse pages 4 & 5

■ Zéro mika: La réforme relancée

Voir page 9

■ Le code de la route au Conseil de gouvernement

Voir De Bonnes Sources

Amith: La course à la présidence

Voir page 6

Géopolitique du sable Aussi sensible que le pétrole

Voir page 8